

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers : En exercice : 15</p> <p>Présents : 11 Procuration : 3 Votant : 14</p> <p>Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1</p>	<p>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°24-2023 – convention de partenariat associative avec ACTIOM</p> <p>L’an deux mille vingt-deux, le 10 juillet à 19 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine, SIGNOL Virginie</p> <p>Étaient excusés : 3- BEGEL Olivier, CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice,</p> <p>Etait absent : MANCEAU Antoine</p> <p>Procurations données : 3- BEGEL Olivier, CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice,</p> <p>Céline BAYET a été nommée secrétaire de séance.</p>
---	---

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l’association ACTIOM, actions de mutualisations, pour l’amélioration du pouvoir d’achat.

Son rôle est de défendre et représenter les intérêts de tous ces habitants dans le domaine de la complémentaire santé, en étroite collaboration avec ses partenaires assureurs et mutualistes.

L’objectif commun est donc de proposer les garanties les mieux adaptées (options, tarifs services, et avantages complémentaires) auprès des administrés de la commune.

A cet effet, il est proposé de conventionner avec l’association.
Les détails de la convention figurent dans le document annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 Pour, 0 Contre et 1 Abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à approuver et signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.
Au registre sont les signatures pour copie conforme.

David EMERAUD, Maire

